

# 502

# Domaine public

## La loi du monopole

*La commission fédérale des cartels, si soucieuse des problèmes de la presse, est bien sûr au courant: pour distribuer un journal, une publication quelle qu'elle soit en Suisse romande, une seule adresse permet de toucher tous les kiosques, Naville (Financière de Presse).*

*La commission fédérale des cartels, si soucieuse des problèmes de la presse, va même plus loin; elle ne voit pas d'inconvénient majeur à ce que, en Suisse romande toujours, le seul instrument de diffusion des journaux, Naville, soit contrôlé par le plus grand éditeur de journaux, Lousonna, la SA lausannoise qui a la main à la fois sur "La Suisse", la "Tribune Le Matin" et "24 Heures", entre autres.*

*La commission fédérale des cartels, si soucieuse des problèmes de la presse, s'était bien, il y a huit ans, permis une remarque. Une toute petite remarque, à lire entre les lignes, pour conclure son examen des conditions de la concurrence dans la branche: "La maison Naville occupe une position prédominante sur le marché en Suisse romande, pour ce qui est du commerce en gros des journaux, des périodiques et des livres; toutefois aucun indice concluant, qui permettrait d'affirmer qu'elle profite abusivement de cette position n'a été relevé". Depuis lors, Naville est donc tombée dans l'escarcelle de Lousonna, qui possédait déjà Kiosk AG (l'homologue de Naville dans l'ouest de la Suisse allemande), mais la commission des cartels, l'oeil toujours braqué sur les "abus" éventuels, n'a pas vu dans cette concentration exorbitante des pouvoirs, matière à reconsidérer son jugement.*

*Et tant que la loi sur les cartels ne sera pas sérieusement améliorée, c'est-à-dire durcie — mais à peine la procédure de consultation sur le projet de révision est-elle arrivée à son terme*

*que déjà la droite donne de la voix pour en rester au "statu quo", l'inéffable J.-S. Eggly, par exemple, dans le "Journal de Genève" de lundi dernier 28 mai — la commission ad hoc aura toutes les raisons d'en rester à son diagnostic, qui n'offre pratiquement aucune garantie aux plus faibles face aux trusts dominants.*

*Rien de plus délicat en effet que la définition de ces fameux "abus"! Un abus, le fait que les kiosques appartenant en propre à Naville soient ici ou là desservis, comme par hasard, aux meilleures heures de la matinée, au début des tournées, ce qui leur assure une clientèle qui se lève tôt pour partir au travail? Un abus, le fait que certains produits au détriment de certains autres, soient systématiquement mis en évidence dans les devantures (l'art de la présentation des produits sur les étalages des kiosques est en passe de devenir une science exacte, quoi qu'on puisse en penser)? Et en dernière analyse, Naville pourra toujours invoquer les nécessités de sa politique de redressement financier, les contingences de sa politique de vente, pour justifier telle ou telle mesure qui pourrait paraître abusive. L'exercice concret d'une telle rente monopolistique manifeste les limites d'un système: on voit mal des gérants de kiosques, les producteurs d'imprimés, livrés pieds et poings liés à Naville, mettre à jour des "abus" alors que c'est ce dé clic qu'attend en définitive la commission des cartels.*

*Voyez l'assurance de Naville SA s'adressant, au début du mois de mai aux rédacteurs du "Rebrousse-Poil", "mensuel d'action non-violente, d'écologie et de contre-information", une publication marginale par excellence, d'une qualité que nous avons souvent relevée dans ces colonnes, un effort pour sortir, journalistiquement parlant, des chapelles, des slogans mille fois répétés, une ouverture concrète, accessible, vers un nouvel art de vivre, des reportages, des informations, bref tout autre*

SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 502 31 mai 1979  
Seizième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Eric Baier  
Rudolf Berner  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley

# La loi du monopole

chose qu'un bulletin à l'adresse de convaincus. La chance de ce périodique "à mettre entre toutes les mains": le circuit de distribution de Naville, précisément, qui correspond parfaitement à la tentative menée par la rédaction pour sortir du cercle d'intimes concernés.

Voici donc, "in extenso", le diktat de Naville du 3 mai:

"Messieurs,  
"Nous avons accepté en son temps un essai de diffusion de la revue suivante: "Rebrousse-Poil".

"Nous devons malheureusement constater que la vente est très faible. Le pourcentage d'invendus est en moyenne de 70% en 1978. C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir cesser tout envoi de ce titre à notre adresse, le peu d'exemplaires vendus et la proportion très importante des retours rendant cette diffusion peu rentable.

"Nous espérons que vous comprendrez notre point de vue à cet égard et vous remercions par avance des dispositions que vous prendrez dans le sens demandé".

Et voilà le "Rebrousse-Poil" renvoyé à une distribution minimale. Le voilà réduit à stimuler sans cesse ses quelque 2000 abonnés pour accroître son audience (des appels que les abonnés de "Domaine Public" connaissent bien!). Et pourquoi? Parce que M. J. Blumer (signataire de la lettre en question) a jugé que l'opération n'était pas rentable: le tiers des numéros — à la demande du diffuseur, le total baissait régulièrement depuis le lancement du mensuel en février 1978 — envoyés à Naville chaque mois (et encore faudrait-il parler de ces paquets qui se perdent curieusement — comme si on pouvait perdre un paquet de "24 Heures" ou de "Confidences") étaient achetés par des amateurs occasionnels, intrigués par la présen-

ce de cette publication faisant tache parmi les hebdomadaires imprimés sur papier glacé, Quels sont les critères qui dictent le comportement de MM. Blumer et Cie? On ne leur demande pas d'être les Saint-Bernard désintéressés de la presse qui n'appartient pas à Lousonna, mais quels sont les résultats auxquels doivent parvenir les publications qui leur sont livrées pour continuer à être proposés dans "leurs kiosques"? Que cela soit au moins clair! MM. Blumer et Cie ont-ils souverainement décidés qu'en Suisse romande les familles royales de Belgique ou d'ailleurs qui font les choux gras de M. Dassault se vendront selon le même barème que la non-violence? A ce taux-là, il y a gros à parier que le hit-parade des ventes dans les kiosques de Naville, sous le signe de l'efficacité et du redressement financier bien entendu, soit rapidement un hit-parade du cul et de la pornographie aseptisée. Est-ce ce monopole-là que la commission des cartels veut préserver?

N.B. "Le Rebrousse-Poil"; adresse utile: Béthusy 56, 1012 Lausanne.

RECU ET LU

## Concentration à gauche

L'évolution vers une fusion de "Leser-Zeitung" (bi-mensuel) et "Focus" (mensuel) se précise. Un bi-mensuel tiré à 10 000 exemplaires est prévu pour octobre. Il serait confectionné par six à huit collaborateurs payés et trente collaborateurs volontaires. Rappelons que "Focus" avait déjà fusionné, en son temps, avec "Agitation", deux enfants de 1968; "Leser-Zeitung", plus récent, est catholique d'origine.

— Dans le dernier numéro de "Polyrama", le périodique interne du Service de presse et d'information de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (adresse utile: Cour 33, 1007 Lausanne), une vingtaine de pages pour un dossier

sur la fusion thermonucléaire. Une tentative de vulgarisation à saluer, agrémentée en guise de conclusion par un petit bilan écologique et politique, ce qui change des sommes à prétention exclusivement "scientifique".

L'approche bienveillante des auteurs: "Demain, peut-être, la fusion thermonucléaire constituera la source d'énergie capable d'approvisionner sans problème l'humanité tout entière. Il s'agit pour cela d'utiliser l'énergie libérée lors de la fusion d'atomes légers de deutérium, de tritium, voire seulement de deutérium. Cet élément est contenu dans l'eau en quantité pratiquement illimitée, le problème de combustible n'existe donc pratiquement pas! Et ce d'autant plus qu'un litre d'eau contient assez de deutérium pour produire une énergie équivalente à 300 litres de pétrole. La fusion a d'autres avantages, notamment sur le plan écologique, puisque les résidus radioactifs sont potentiellement minimes; sur le plan social, la fusion ne peut susciter des réactions populaires de rejet aussi fortes que celles apparues contre les centrales nucléaires à fission actuelles".

En prime dans le même numéro de "Polyrama", le résumé du travail de diplôme d'un étudiant, consacré à l'aménagement d'une centrale solaire de production de chaleur; but: couvrir les besoins en chaleur (eau chaude sanitaire et chauffage des locaux) de 80% de la population de Aigle, Bex et Monthey.

— Dans la "Schweizerische Handelszeitung" du 25 mai, une mise en cause de la Déclaration de Berne (présentée dans ses ressources et ses dépenses) à travers "l'action" jute que cette organisation lançait il y a peu. Fait obstacle manifestement, pour le rédacteur de l'hebdo économique et financier, le fait qu'une part des "bénéfices" de la dite action ait été consacré à une autre "action" consacrée celle-là à la "place financière Suisse".

— Lire dans le magazine du "Tages Anzeiger" (21) une dizaine de pages consacrées au Théâtre Populaire Romand, en visite pour une semaine à Zurich.

— A signaler également, en format de poche aux Editions d'en-bas (c.p. 304, 1000 Lausanne 17), la parution d'un petit manuel d'une quarantaine de pages, remarquablement précis, bien documenté tout en restant tout à fait accessible au profane, bref un opuscule indispensable en prévision des futurs troubles nucléaires, "Les Droits de la personne arrêtée", présentés par les Groupes Action Prison. Etape par étape, de l'interpellation au procès-verbal d'interrogatoire, pour finir par la procédure d'instruction proprement dite (en annexe, un petit lexique et un dossier sur le droit de plainte, pour les détenus, déjà paru dans le "Passe-Muraille", journal des prisonniers), un itinéraire mal connu assorti des conseils adéquats, canton par canton (Suisse romande).

Ce dialogue, par exemple, qui illustre la façon de se comporter lorsque la police demande à faire une perquisition pour rechercher une personne :

Police (sonne à la porte) : "Nous venons chercher Ariane B; elle a seize ans; elle a fait une fugue de chez ses parents; elle est recherchée".

Vous : "Quel est votre nom, s'il vous plaît, montrez-moi votre plaque".

Police (montre sa carte) : "Où est Ariane?"

Vous : "Ariane B. n'habite pas ici".

Police : "Allez, ça suffit comme ça. Nous savons qu'elle se cache ici".

Vous : "Non, je ne vous laisserai pas entrer. Vous n'avez rien à chercher dans mon appartement. D'ailleurs, s'il s'agit uniquement de ramener une fille mineure à ses parents, il n'existe aucune infraction tant que les parents n'ont pas porté plainte. Allez-vous en !"

Police (force le passage et entre).

Vous : "Quittez immédiatement mon appartement, sinon je porterai plainte pour violation de domicile et abus de pouvoir (appeler des témoins)".

Et ce dernier conseil :

"Même en de telles circonstances, vous ne devez pas vous opposer avec force aux actes des fonctionnaires".

## BANQUE

### Chiasso, la pointe de l'iceberg

Le procès de Chiasso est à peine ouvert et déjà on comprend les limites extrêmes de la mise à jour entreprise. Soit, on mettra un peu d'ordre dans le ménage du Crédit Suisse. Dans le confidentialisme ambiant, c'est déjà un événement.

Mais plus les accusés seront-ils noircis et plus blanc sortira le système lui-même de ces grandes manœuvres judiciaires? Pour ces faux-pas de Ernst Kuhrmeier et de ses complices, combien d'opérations menées à l'extrême limite de la légalité, et connues des protagonistes seuls?

## IMMOBILIER

### Récession, connais pas

*Les temps sont difficiles. Mais les promoteurs avaient mis le paquet, comme on dit: "Une des plus prestigieuses réalisations immobilières jamais construites à Genève, Les Résidences Le Mail de Cologny". L'appel aux amateurs fleurissait il y a peu encore dans les journaux.*

*Pour gagner quelques contribuables de plus cette commune chic des environs immédiats de Genève, rien de trop beau: "Dans un parc en balcon de deux hectares, dominant le lac, il n'y a que 27 privilégiés qui se partageront une des plus belles parcelles du canton et jouiront d'un confort exceptionnel".*

*Et en sus de ces avantages en nature: "un club-house, une piscine, un sauna, une salle de gymnastique, une salle de jeux, etc." (la liste n'est heureusement pas exhaustive, comme on le voit).*

*Enfin ce dernier argument de vente: "Une surveillance permanente est prévue pour une parfaite sécurité".*

*Appartements à vendre flics en main, en quelque sorte.*

Pour saisir les enjeux de Chiasso, un livre à conseiller, qui vient de paraître aux Editions du Centre Europe-Tiers monde (37 quai Wilson, 1201 Genève), "Silence d'argent — La Suisse, carrefour financier", signé Urs Haymoz. Ce ne sont pas les ouvrages de décryptage de la réalité suisse qui manquent en ce moment, mais l'enquête d'Urs Haymoz se distingue par la précision de son but: "en quoi consiste exactement le pouvoir dont les acteurs de la place financière suisse disposent à l'égard des populations défavorisées du tiers monde et des travailleurs suisses". Dès les premières lignes, l'auteur ne quitte pas son objectif des yeux. D'où une cohérence rare dans ce genre d'exercice. Jusqu'aux propositions de réformes envisagées et que nous examinerons.

*Le marché de la peur ne connaît pas la récession. Même si en Suisse il n'atteint pas encore l'ampleur prise dans certains pays voisins. En Allemagne fédérale par exemple, le chiffre d'affaires des entreprises de gardiennage et de sécurité qui se montait il y a cinq ans, en 1973, à quelque 400 millions de marks, a grimpé aujourd'hui jusqu'au milliard, selon les estimations les plus prudentes (et ce dernier chiffre ne comprend pas les sommes affectées par les entreprises pour leurs tâches de sécurité à travers leur propre personnel). Un stimulant permanent pour la vente de la sécurité et de la protection: le climat entretenu par les moyens de communications de masse, prompts à monter en épingle l'actualité criminelle ou présentée comme telle (dans le même sac, les manifestations antinucléaires, les attentats politiques et l'industrie de l'enlèvement). En RFA, le phénomène prend les allures de la naissance d'une véritable police privée et parallèle: d'ici à 1990, le nombre de ces shérifs au petit pied, dont les manières font de plus en plus souvent l'objet de plaintes, formés au tir au pistolet, familiers du judo et du karaté, appointés par des sociétés spécialisées, pourrait approcher les 250 000 selon des calculs récents.*

## Un libre choix pour toutes les femmes

Deux initiatives lancées successivement qui concernent de très près la sphère privée et la vie quotidienne de la femme, en un mot son droit d'exister en dehors des idées toutes faites! Un parallélisme frappe dans ces deux démarches qui s'articulent toutes deux autour du problème clef et symbolique du libre choix. Libre choix du moment de la naissance d'un enfant, pour l'initiative sur l'interruption non punissable de la grossesse, libre choix du conjoint qui se consacre aux soins du tout petit enfant dans les neuf premiers mois de la vie, pour l'initiative maternité. Plus exactement, un "congé parental" d'au moins neuf mois avec une compensation partielle ou intégrale de la perte de revenu, calculée sur la base du revenu familial.

Dans l'un et l'autre cas, l'exercice de ces libertés n'est pas concevable sans modifications matérielles des institutions qui gravitent autour de la femme enceinte ou de la maternité. Il faut assurer financièrement les modalités de ces choix et prévoir, dans le cas de l'avortement, la levée des entraves financières à sa réalisation (frais d'hospitalisation), dans le cas de la maternité, la protection de la femme enceinte contre les licenciements et la mise sur pied d'une assurance obligatoire (voir DP No 456).

L'affrontement passionné des opinions autour du problème du libre choix de la femme enceinte de poursuivre ou non sa grossesse s'étant un peu calmé, tentons d'analyser, avec une distance positive, cette nouvelle revendication du congé parental!

En réalité, il existe un mythe du libre choix qui va s'exaspérer lorsque les tensions sociales montent dans les grands débats publics à propos des revendications féminines.

Le libre choix de l'avortement est aussi l'échec d'une véritable contraception; le libre choix familial ou professionnel de la femme est aussi la quête d'un compromis au sein du couple entre des tensions toujours renaissantes. Vouloir ainsi "geler" le moment abstrait du libre choix et ignorer le paysage social en amont et en aval de ce libre choix risque de conduire à de profondes désillusions.

C'est pourquoi, autant le mouvement de libération des femmes a raison de jalonner ainsi sa route de temps forts, cristallisés autour de notions comme "libre choix de...", autant l'analyse de la réalité sociale doit elle mettre l'accent aussi sur des ensembles contraignants hors d'atteinte des décisions individuelles.

L'analyse sociale montre que les revendications de liberté dans les espaces qui nous intéressent ici sont tout simplement "piégées" lorsqu'elles ne s'accompagnent pas d'une transformation en profondeur des comportements et rôles sociaux masculins et féminins, notamment dans le cadre du couple. L'enjeu se situe là exactement où s'organisent les destins collectifs, il dépend du sens dont est investi la famille, le couple et la naissance dans nos sociétés.

Pour éclairer notre propos, les récents travaux de l'équipe du sociologue genevois Jean Kellerhals se révèlent fort utiles et intéressants. Cet auteur et ses collaborateurs s'efforcent de montrer quelle place revient dans le couple et la famille, aux projets plus ou moins libres de chacun des partenaires en présence, et de quel poids pèsent les institutions et les structures sociales.

"Il n'est probablement pas exagéré de dire qu'aujourd'hui, pour la majorité des personnes, le lien du couple est devenu une sorte de pivot de l'existence". Jean Kellerhals ajoute que "cette importance du couple en matière de contacts interpersonnels s'accompagne d'une centralité décisive de celui-

ci comme lieu de sens. Par rapport à une activité professionnelle qui, pour beaucoup, n'est que tension, cadences et sueurs, où la personne ne peut que très mal se réaliser, où elle est toute dépendance et réification, la vie familiale (officialisée ou non) émerge et s'impose comme le lieu déterminant du sens". (Extrait de "Couple et famille: ambiguïtés et tensions contemporaines" page 22). Mais cet investissement affectif exclusif du couple n'est pas un libre choix des partenaires. Il découle directement d'une pression de la société et de l'environnement qui doit à tout prix rendre crédible l'idée que la famille constitue le paradis de la relation af-

---

*Rappel: les dispositions prévues dans l'initiative "pour une protection efficace de la maternité" concernant le congé parental. (...) Pour les parents exerçant une activité lucrative, un congé parental de neuf mois au minimum, dont six semaines après l'accouchement.*

*La possibilité est ouverte au père de le prendre dès la naissance.*

*Pendant le congé parental les prestations d'assurance doivent garantir intégralement le revenu familial.*

*Pour les revenus supérieurs, les prestations d'assurance se calculent selon un taux dégressif proportionnel aux revenus.*

*Le droit au congé parental peut être exercé par la mère ou le père, ou partiellement par les deux, sans que cela exerce une influence sur la garantie du revenu familial.*

---

fective. La répartition des fonctions entre sphère privée (amour, affectivité) et sphère publique ou économique (travail, consommation) ne peut être remise en cause sans que tout l'édifice social ne s'écroule, comme le remarque Jean Kellerhals.

Pour une société qui exige sans relâche que des hommes et des femmes s'abrutissent au travail de 44 à 56 heures par semaine, il faut

nécessairement qu'une compensation soit trouvée. Cette compensation c'est l'institution familiale (officialisée ou non) qui l'assume, pour la grande partie des individus concernés.

Dans cette optique, le système en vigueur impose que soit maintenue une nette rupture entre sphère privée et sphère publique, entre ce qui se passe à l'extérieur de la famille (compétition, argent, marché) et ce qui se passe à l'intérieur (naissance, affectivité, sexualité, maternité). Ces deux réseaux ont leur justification, ils doivent rester essentiellement antagonistes.

En isolant ainsi la famille dans son enveloppe, on permet que s'expriment et se cristallisent dans un groupe stable, des valeurs de solidarité, de dévouement et de gratuité...

Dès lors, le congé parental (au même titre d'ailleurs que le mi-temps parental dont il faudrait parler plus souvent) est un coin enfoncé dans l'édifice hyper-contraignant de l'organisation du travail. Aucune arme n'est à négliger pour lutter contre le monolytisme de la société industrielle!

Plutôt que dans la notion de "libre choix" qui met l'accent sur la fragilité des projets individuels face au corps social, il est préférable de découvrir et de démonter les conflits et tensions qui s'insinuent dans les problèmes de la vie quotidienne. Au premier rang de ces tensions, il faut bien sûr faire apparaître l'interrogation sur le travail. Dans des milieux identiques, le travail peut être simultanément présenté comme une aliénation fatale ("travailler deux heures par jour, c'est déjà trop") ou au contraire comme une libération décisive (droit au travail, émancipation par le travail). Dans cette perspective, le "congé parental" apparaît comme chargé de significations antagonistes selon la couche sociale à laquelle on appartient. Finalement, la notion même de libre choix n'aurait pas le même sens aux différents échelons de la hiérarchie sociale.

VAUD

## Les curieuses limites de l'austérité

Président de la commission des finances du Grand Conseil vaudois, le radical Vuichoud, député de Moudon, ne rate jamais de défendre à la tribune une politique d'économies, pour ne pas dire d'austérité. A son actif, si l'on peut dire, une réputation bien assise de défenseur des deniers de l'Etat: récemment, par exemple, l'augmentation du traitement des fonctionnaires vaudois lui arrachèrent des paroles d'une belle retenue.

On imagine dans ces conditions l'intérêt de ses pairs, lorsqu'ils virent ce député, au mois de février dernier, interpellé l'exécutif cantonal sur l'attribution d'un mandat d'exécution d'un viaduc contournant la capitale du Nord vaudois, Yverdon, pour les besoins de l'autoroute.

Déception totale de la dernière session parlementaire!

Le radical Vuichoud mettait en cause les modalités du choix des jurés adhoc pour le travail en question: les explications du Conseil d'Etat font apparaître un jury parfaitement capable et dont le verdict a été rendu à la suite d'une procédure inattaquable.

Le prix du projet retenu en dernière analyse? Pas plus contestable que le reste! La construction coûtera, pour de nombreuses et bonnes raisons, fr. 34 627 883, alors qu'elle serait revenue à fr. 36 245 000 et 39 721 009 (ah, la précision helvétique!), confiée respectivement à la première et à la deuxième des entreprises éliminées après concours.

Restait la "nationalité" de l'entreprise victorieuse, l'origine vaudoise étant évidemment un critère de choix important. Là également le radical Vuichoud contestait le bien-fondé de la décision prise.

Or qu'apprend-on alors?

Que le député fait un mauvais procès à la gagnante lorsqu'il lui reproche de s'être associée à la firme Element SA, qui n'a en effet pas

son siège dans le canton: Element s'imposait, a-t-on appris, eu égard à son avance technologique, mais aussi tout simplement par ce fait que ses principaux homologues étaient mobilisés sur d'autres projets!

Que si le gagnant s'appelle bien Marti et cie SA, le deuxième n'était autre que le trust tout puissant et bien connu Losinger SA... Pas de raison donc d'incliner pour Losinger, à moins évidemment que la présence à son conseil d'administration d'un autre radical, yverdonnois celui-là, M. Robert Liron, rende cette société anonyme-là plus vaudoise que sa concurrente... Bref, on se perd toujours en conjectures sur les raisons qui auraient poussé le champion de l'austérité à changer de ligne.

### COUPS DE FORCE

## Face à face nucléaire

D'un côté les responsables de la construction et de la multiplication des centrales nucléaires, les tenants de la politique actuelle de l'énergie. De l'autre, certains anti-nucléaires qui s'expriment à coups d'explosifs.

A la sortie des urnes, un face à face entre deux groupes aussi dangereux l'un que l'autre. Les premiers dont le manque d'imagination et l'appétit de puissance centralisée mettent en danger la démocratie elle-même. Les seconds qui, faute de patience militante et par goût du spectacle, donnent des armes aux partisans de l'ordre musclé (et para-nucléaire); contribuant à gripper le bon fonctionnement de l'ordre démocratique.

Au petit jeu des responsabilités, le moins qu'on puisse dire est que les promoteurs du tout-nucléaire sont en bonne place.

Voyez Verbois: les dernières autorisations manquent encore, et déjà quelque quinze millions ont été investis sur le site de l'hypothétique centrale (études et frais généraux, 12,7 millions; terrain, 2,8 millions). Le coup de force, s'il ne justifie pas en retour le coup de force, au moins ne le suscite-t-il pas?

## Abomination, consternation ! Le Conseil fédéral truque les lois de l'électricité

Coup de chapeau, santé et respect au groupe de recherches sur les haies de l'Université de Lausanne. La brochure qu'il a conçue et qui a été récemment éditée par la LSPN est tout à fait remarquable. Elle mériterait bien d'être distribuée à deux millions d'exemplaires — ce qui coûterait infiniment moins cher qu'une seule de ces sinistres obscurités d'obusiers américains qui tiennent lieu de zizis à nos traîneurs de sabres engalonnés.

Juste un point à ajouter aux recommandations formulées par le groupe: aller sonner aux portes des agriculteurs et de leurs organisations et les secouer comme des pruniers pour qu'ils admettent, enfin, les limites de la "logique du tracteur". Et leur mettre sous le nez une formule: celle de l'énergie cinétique — fondamentale lorsque la haie sert d'abord de coupe-vent. Et là verse, alors? L'énergie cinétique (du vent) étant fonction du carré de sa vitesse, ben crédiou on voit tout de suite l'intérêt qu'il y a à faire chuter la vitesse.

L'avenir, c'est la popuculture.

\* \* \*

Pensant que x centaines de médecins et d'infirmières se crevaient la peau, sous les tristes tropiques, à soigner des gens démunis de tout, pendant ce temps, donc, une bande de parasites de la pire espèce a discuté, à Genève et sous le drapeau de l'OMS, des voies et moyens de retirer — ou de conserver vaille que vaille — à Israël son droit de vote dans ladite organisation.

Ah! C'est du propre!

S'il n'en tenait qu'à moi, je ferais chasser à coup de pied dans le cul toute cette collection d'envoies de délégués sans vergogne. Comme pour aggraver leur cas, ces gros lards reviendront, semble-t-il, sur le sujet l'année prochaine.

Que la peste les emporte.

\* \* \*

Intéressante enquête, en France, menée par la revue "Chasseurs d'images", à propos des appareils de photo. Conclusion générale: alors que l'électronique devrait être nettement plus fiable que la mécanique, c'est juste l'inverse que l'on constate. Les appareils électronifiés tombent *beaucoup plus souvent en panne* que leurs prédécesseurs mécaniques. La qualité est en évidente baisse. Comme c'est curieux.

\* \* \*

On ne se méfie jamais assez.

Tenez, par exemple, M. Kurt Furgler. A première vue, il n'a *pas vraiment* mauvais genre. Rasé de frais, il a même l'air passablement honnête. Certes, on hésiterait à l'embarquer s'il faisait du stop à la sortie de Saint-Gall. On ne pourrait guère s'empêcher de se demander: est-ce que ce type est bien en règle avec la loi, hummm... il a quand même la mine un peu chafouine... hummm, il y a un petit quelque chose qui... hummm, il doit avoir quelque chose sur la conscience... Ah oui! Ah, ça oui! Pour avoir quelque chose sur la conscience, il a quelque chose!

Hou la la! Tenez.

Qu'est-ce que je lis, à l'article 30 de l'Ordonnance sur les unités (— de mesure —) que M. Furgler a signé de sa main de président de la Confédération, le 23 septembre 1977? Dites, qu'est-ce que je lis? Quelle est l'abomination? Allez, racontez-nous vite grand-père!...

Hé bien, je lis ceci: "l'unité dérivée Si de la

chaleur massique est le joule par kilogramme kelvin". Tel quel. Absolument. Aussi sec.

Ah! mon dieu, on aura vraiment tout vu sur cette basse terre. On aura essuyé tous les coups, dans cette vallée de larmes!

Des *kilogrammes kelvin*...

Alors que c'est des kilogrammes *par* (degré) kelvin.

Monument d'horreur.

D'autant plus que l'erreur se répète dans les articles suivants.

C'est une conspiration. Cette fois, nous le tenons. Mais attendez, ce n'est pas fini!

Qu'est-ce que je lis, à l'article 35?

Je lis la définition de l'ohm donnée par la formule  $\omega = 1 \text{ A (ampère)} / 1 \text{ V (volt)}$ .

Oui, oui. Tel quel. En toute simplicité.

Alors que c'est juste l'inverse!

Cette fois, mon gaillard, ton compte est bon. Personne n'avait jamais osé faire ça, personne. Lui, il a osé!

Subversion!

Je l'affirme: c'est un complot. J'exagère? Que non point.

M. Furgler, vous êtes démasqué, vous et vos collègues!

D'ailleurs, je viens tout juste de créer la Ligue des droits de l'Ohm qui exigera le rétablissement de la formule exacte et, subseqüemment, votre démission. Vouloir maquiller — et grossièrement — les lois de l'électricité! *Tout de même!*

M. Furgler ne pourriez-vous pas vous contenter d'être magouillard, grenouillard et carambouillard? Comme tous les politiciens.

Gil Stauffer

## Le terrorisme quotidien (suite)

L'opposition que rencontre la limitation de la vitesse à 50 km/h. à l'intérieur des localités a déjà été évoquée dans ces colonnes (DP 495). Une enquête du Bureau fédéral de statistiques montre qu'à cette vitesse le risque pour un piéton d'être tué par une voiture est de 20% moins élevé qu'à 60 Km/h. (Ceci sans parler

### ACCIDENTS DE PIÉTONS EN SUISSE 76-77

Vitesse prescrite	Blessés	Tués	Total des victimes	Risque de mortalité en %
110-130 km/h . . . . .	24	8	32	25
70-100 km/h . . . . .	756	189	945	20
60 km/h . . . . .	7 605	463	8 068	5,74
50 km/h . . . . .	346	17	363	4,68
Moins de 50 km/h . . . . .	299	11	310	3,55
<b>Total</b>	<b>9 030</b>	<b>688</b>	<b>9 718</b>	<b>7,08</b>
<b>Dont à l'intérieur des localités, y compris trajets à vitesse supérieure à 60 km/h . . . . .</b>	<b>8 181</b>	<b>513</b>	<b>8 694</b>	<b>5,90</b>

Sources: Bureau fédéral de statistiques

N.B. Pour donner une idée de l'enjeu, quelques chiffres! Considérons le dernier quart de siècle! Si on admet un indice de 100 pour 1950, le produit national brut en termes réels a atteint la cote 284 il y a cinq ans, la population résidante le niveau 137, alors que le trafic général (kilomètres-voyeurs et kilomètres-ton-

de la réduction globale du nombre d'accidents). Ces calculs rapportés aux années 1976-1977 (463 piétons abattus lorsque la vitesse maximale était de 60 km/h.), cela ferait 47 vies sauvées par année.

Conclusion: honte à tous les complices des Brigades Rouges et autres sectes du terrorisme international; et honneur au Touring Club Suisse, à l'Automobile Club Suisse, mais aussi, parmi d'autres, aux députés libéraux genevois, défenseurs valeureux de la liberté de circuler et de la chasse au piétons.

nes) parvenait à la cote 502; mais c'est le trafic routier individuel qui a enregistré la plus forte progression (le parc automobile est dix fois plus important qu'en 1950, atteignant 1,73 million de véhicules): son indice s'inscrit, toujours en 1975, à 930 (le trafic ferroviaire a suivi, "grosso modo", l'évolution démographique).

### SOCIÉTÉ

## Le poids des motards

Un parc de 8000 motos prend beaucoup moins de place qu'un parc de 8000 autos. Un défilé de 10 000 motards, à pied mais en tenue de

cuir et casque de protection, arrête la circulation. Une manifestation de 10 000 motards assis sur la place fédérale à Berne permet de prendre les dimensions d'autres rassemblements, prétendument nationaux, sur ce qui devient notre "Hyde Park" helvétique. Venus de toute la Suisse pour répondre à l'appel du Groupement d'action contre l'augmen-

tation des primes d'assurance moto (GACA-PAM), de Lausanne et du Club moto-sprint de Bienne, de nombreux motards ont présenté leurs revendications en matière de primes d'assurances et manifesté leur désir d'un dialogue avant que d'autres actions se révèlent nécessaires.

A notre connaissance, un seul essai de récupération politique. L'Organisation Communiste de Suisse (OCS) distribuait un tract de circonstance, mentionnant entre autres qu'elle "est composée d'ouvriers, d'employés, d'intellectuels, de jeunes et de moins jeunes, de motards et de non motards (la majorité!)..."

A quand l'avènement des motards parmi les forces politiques qui "comptent"?

### BAGATELLES

Les syndicats nord-américains AFL-CIO mobilisent actuellement des milliers de syndiqués volontaires dans tout le pays pour surveiller les prix et mettre en lumière ceux dont la hausse s'accélère. Les contrôleurs volontaires noteront chaque semaine les prix dans des milliers de magasins de détail et fourniront au gouvernement et à la presse les données peu plaisantes attestant de la hausse des prix.

\* \* \*

Connaissez-vous les attraits de la rive sud du Lac de Neuchâtel? Les lecteurs de l'hebdomadaire allemand "Welt am Sonntag" (27 mai 1979) les connaissent, eux, maintenant puisque le promoteur des villas de Cheyres leur a largement vanté dans cet important périodique d'outre-Rhin les avantages d'un achat de villas de luxe avec inscription garantie au registre foncier. Le même journal contient non seulement une page complète d'annonces suisses pour des ventes d'immeubles, mais aussi l'énumération détaillée d'autres possibilités de placements en Suisse (on peut même acheter en Suisse des dinars lybiens au rabais (mit Einschlag)!

## ÉNERGIE

### La bourse ou l'économie

Economies d'énergie: la Suisse souscrit à une décision récente de la direction de l'Agence internationale de l'énergie fixant comme objectif une réduction de 5% de la consommation pétrolière dans les pays membres! Le vent tournerait-il et notre pays s'engagerait-il résolument dans une voie qui ne serait pas en fin de compte celle du tout-nucléaire? Tout cela est beaucoup plus prosaïque, et moins ambitieux, comme on l'a appris de la bouche même du Conseil fédéral, répondant à une question du conseiller national vaudois et socialiste Meizoz.

En réalité, on compte surtout en haut-lieu sur les effets calmants d'une éventuelle crise pour freiner la grande bouffe pétrolière des Suisses.

Le raisonnement, si raisonnement il y a, est d'une réelle simplicité: (...) Le Conseil fédé-

ral estime qu'en Suisse, ce sera surtout le renchérissement de l'énergie qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par l'AIE. La Suisse fait partie des pays qui ne contrôlent pas les prix du pétrole. L'huile de chauffage et les carburants ont du reste fortement renchéri au cours du premier trimestre 1979. L'expérience des années 1973/75 permet de prévoir, à long terme, de notables économies dues au mécanisme des prix. Etant donné le renchérissement prévisible, ces économies paraissent devoir encore s'accroître".

On le voit, il y a loin de ce pari sur le pouvoir dissuasif du renchérissement à la mise sur pied d'une politique d'économies (que ne remplaceront pas tous les appels, fussent-ils officiels, aux consommateurs de pétrole, tel celui du 6 mars dernier).

Pour le reste, pas de panique! Selon l'expression consacrée: "Le Conseil fédéral suit attentivement l'évolution de la situation" (ici, en collaboration avec l'AIE).

ront être prises et donnent leur blanc-seing!

— donc environ septante-six pour cent — les trois quarts — qui, en dernière analyse, approuvent.

Il ne suffit pas, en effet, de dire, selon la belle formule d'un théologien lausannois, qu'ils ne sont "ni pour, ni contre, bien au contraire": dans les faits, une politique triomphe nécessairement, celle de ceux qui sont au pouvoir.

Croit-on vraiment que la joyeuse danse des centaines de millions dépensés par le DMF va ralentir le moins du monde? Bien évidemment non: elle est approuvée par trois citoyens sur quatre... "Démocratie: utopie politique de la Ire moitié du XXe siècle. Après quelques timides tentatives d'application, elle fut complè-

tement abandonnée vers la fin du siècle." (*La rousse encyclopédique du XXIe siècle*).

\* \* \*

A propos, j'ai décidé de moi aussi "revendiquer".

Je remarque en effet que dès qu'un attentat, si non particulièrement crapuleux, du moins particulièrement stupide, est commis, il est tout aussitôt "revendiqué", ce que la presse annonce le plus gravement du monde aux populations ébahies, pour leur édification et pour la plus grande gloire des revendicateurs.

(Soit dit en passant, rien de nouveau sous le soleil: "Je vous confesse que cette entreprise, qui nous eût comblés de gloire si elle nous eût réussi..." écrit le Cardinal de Retz. De quelle entreprise s'agit-il? d'assassiner le Cardinal de Richelieu, tandis qu'il serait occupé à baptiser la Grande Demoiselle, cousine germaine de Louis XIV — hélas, le projet échoua!)

Il m'a semblé que sans nuire à personne, je pourrais très bien revendiquer l'assassinat du président Kennedy — peut-être aussi les cadavres de Katyn (tiens! c'est curieux! personne ne les revendique, ceux-là). Et puis encore l'affaire Dreyfus, puisqu'on désespère de jamais savoir qui était derrière Esterhazy! C'était moi. Et ne venez pas me dire que la chose offre quelque difficulté, du fait qu'à l'époque, je n'étais pas encore né. Ne voyons-nous pas tous les jours des esprits rassis opiner et nous expliquer très sérieusement que si Calvin ne fut jamais l'amant de Sainte Catherine de Sienne, c'est que l'un et l'autre étaient des refoulés, qui avaient été fort perturbés par une éducation répressive, notamment dans le domaine de la sexualité.

J'exagère? A peine! Ouvrez les yeux: les exemples abondent, tout autour de vous.

J.C.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### La majorité silencieuse aime M. Chevallaz

Je tiens à saluer ici la victoire écrasante remportée par le conseiller fédéral Chevallaz, son succès sans précédent (ou presque):

— environ douze pour cent des citoyens suisses qui approuvent expressément son plan financier;

— environ soixante-quatre pour cent qui lui accordent leur confiance aveugle et inconditionnelles: si le projet avait été accepté, ils étaient d'accord — le projet a été repoussé, ils sont d'accord avec toutes les mesures qui pour-